

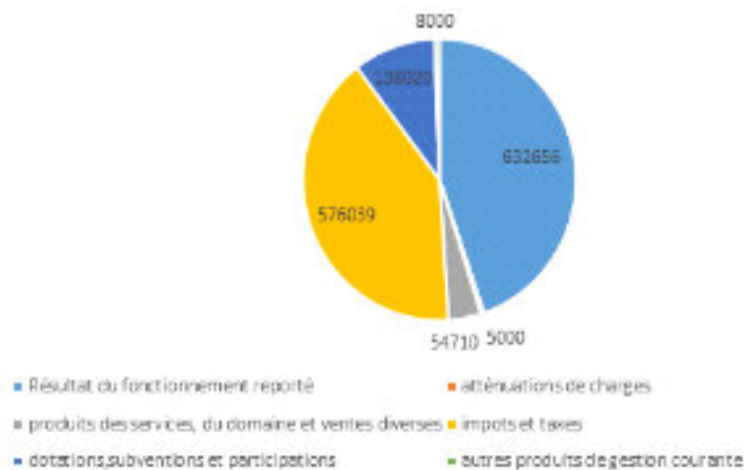


LE CARNINOIS

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget de fonctionnement s'établit à 1 414 425€ réparti comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le budget d'investissement a été fixé à 980429 €.

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2022 sont :

- Aménagement divers au sein de la mairie (moblier de la salle de réunion, nouveau serveur informatique, alarme,...) pour un montant de 12700 €
- Investissements pour l'école (autour de la qualité de l'air, autour de la cour de récréation avec « Récréations urbaines ») pour un montant de 4800 €
- Création d'un Tiers lieu au centre du village avec rénovation de la maison, construction d'une extension et aménagement des abords pour un montant estimé à 666 000 €.
- Installation d'une table de tri et d'équipements pour la lutte contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire pour un montant de 12 700 €
- Des actions autour de l'éclairage public avec le changement des ampoules compatibles avec des équipements led pour 5000 €
- Installation d'un équipement de récupération des eaux de pluie à l'église pour 2500 €

LE COIN DE DD : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION THERMIQUE

Depuis le 1^{er} janvier, les travaux sur les maisons individuelles nécessitant un dépôt de permis de construire sont soumis à la nouvelle réglementation thermique communément appelée RE2020 qui vise à améliorer l'isolation de nos logements.

L'enjeu est donc de concevoir et construire les habitations en poursuivant trois objectifs majeurs portés par le gouvernement :

- un objectif de sobriété énergétique et une décarbonation de l'énergie,
- une diminution de l'impact carbone,
- une garantie de confort en cas de forte chaleur.

Les calculs réglementaires visent à baisser les consommations en chauffage, en refroidissement, en éclairage, en production d'eau chaude sanitaire avec pour ordre de grandeur l'amélioration de 30 % des consommations par rapport à l'ancienne réglementation. Pour atteindre ces objectifs ambitieux la réglementation cherche à mieux isoler nos habitations (éviter au maximum les ponts thermiques), promouvoir une conception bioclimatique (profiter au maximum du soleil en hiver et de s'en protéger durant l'été), transformer et diffuser les apports solaires en chaleur, favoriser l'éclairage naturel, utiliser des matériaux biosourcés et décarbonés (exemple isolant laine de bois ou ouate de cellulose plutôt que laine de verre), se chauffer à partir d'énergies renouvelables (les énergies fossiles : gaz et fioul seront proscrites pour les maisons neuves) .

Elle est applicable pour tous les bâtiments neufs de plus de 50 m² et pour les extensions si la superficie totale de la maison dépasse 150 m². Les projets de rénovations d'habitation ne sont pour le moment pas concernés.

JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE DATE A RETENIR : LE 7 MAI 2022

Ce jour-là nous organiserons la **deuxième Journée du Développement Durable** à Carnin.

Ateliers, jeux, expositions seront proposés pour tous les âges pour choisir de nouveaux modes de consommation et adopter des comportements plus vertueux pour l'environnement. Stands sur l'eau, le **gaspillage alimentaire**, les **économies d'énergie** dans la maison, les nouvelles mobilités, sans oublier le **Troc plantes** pour lequel vous êtes invités à préparer dès à présent vos boutures, plants, plantes potagères et d'intérieur, arbustes, fleurs, revues, ... à partager à cette occasion. Une première expérience de « **repair-café** » sera également proposée au cours de la journée où vous pourrez apporter vos petits équipements d'électro-ménager et apprendre à les réparer avec des bénévoles plus expérimentés. Les gourmands ne seront pas oubliés car ils retrouveront les délicieuses pâtisseries d'Yvon et Fira ainsi que le foodtruck Graines de toasts pour se restaurer le midi. Une belle journée à venir !

COMPOST



Du 1^{er} mars au 12 mars, de nombreux administrés ont pu venir retirer gratuitement du compost situé sur le parking de la mairie.



SERVICE DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Une camionnette sera stationnée sur le parking de la salle des fêtes tous les 4^{èmes} jeudis du mois, pour vous accueillir et réceptionner vos déchets Diffus Spécifiques (service mis en place par la MEL) exclusivement réservé aux particuliers.

Déchets collectés par le service DDS :

- **Acides** : acide chlorhydrique, sulfurique, décapants, détartrants ...
- **Bases** : soude, ammoniacale, détergents, eau de javel ...
- **Solvants liquides** : diluants, détachants ...
- **Aérosols**
- **Phytoprotecteurs** : pesticides, fongicides, herbicides, engrais...
- **Produits pâteux** : peintures, colles, vernis, solvants, cires...
- **Huiles et graisses végétales** (huile de friture...)
- **Huiles moteurs et hydrauliques**
- **Médicaments, radios**
- **Déchets de soins conditionnés en boîtes jaunes réglementaires** (seringues, aiguilles...)



TRAVAUX

Les travaux de voirie rue du Marais sont en cours depuis le 21 mars pour une durée prévisionnelle de 2 mois.

Ces travaux consistent en la réfection de la chaussée (tapis). Nous avons inscrit une voie cyclable au plan pluriannuel de la Mel reliant Carnin à Allennes dans le but de pouvoir rejoindre le collège en vélo.

Ces travaux seront réalisés dans une seconde phase, le temps pour la Mel de valider le budget, de réaliser les études et notamment vérifier les domanialités.

Pour des raisons de sécurité la zone de travaux est interdite à la circulation sauf pour les riverains pendant les horaires de chantier.

URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez faire vos demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne via le site :

<https://gnau.lillemetropole.fr>

à partir d'un compte France Connect ou adresse mail.

Vous pourrez ainsi suivre l'évolution de toutes vos demandes déposées sur le site (certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, permis de construire...).

Ce service est entièrement gratuit et sécurisé !